



En détention depuis le 16 juillet 2021 dans une affaire de mœurs, Martin Camu Mimb et son compagnon Wilfried Eteki ont plaidé coupables d'avoir diffusé les vidéos nues de la jeune Malicka, rapporte le lanceur d'alertes Boris Bertolt, dans un article publié sur sa page facebook le 02 août 2021.

Lecture:

C'est une information qui a été tenue secrète. Contrairement aux insultes formulées par leurs proches et sympathisants ; aux accusations de complots imaginaires orchestrés par des individus ou une organisation ; aux accusations de tentative d'extorsion, Martin Camus Mimb et Wilfried Eteki ont plaidé coupable le 21 juillet 2021 au cours de leur audience.

L'audience s'est déroulée à partir de 7 h 30 min. Le tribunal avait comme présidente Adjui Nathalie ; assisté de Dapla Emmunou et Kena René Dieubeni. Le ministère public était représenté par Eboko Jean Simplicie.

Concernant l'infraction d'atteinte à l'intimité de la vie privée par voie électronique et publications obscènes et complicités, Camus Mimb de son vrai nom Mimb Hiol Martin Fleur et Eteki Wilfried ont plaidé coupables. C'est-à-dire ils ont reconnu devant les magistrats avoir diffusé sur les réseaux sociaux les vidéos de Malicka en complicité, y compris favorisé la

création de profils multiples qui ont contribué à détruire l'image de la jeune fille.

En plaidant coupables, au-delà d'avouer le crime, ils empêchent que le tribunal connaisse toute la vérité sur les détails de l'affaire. Par la suite, leurs avocats ont demandé la liberté provisoire sur le champ. Leurs avocats affirment que dans la salle deux personnes peuvent se porter garant. Les magistrats n'ont pas cédé. L'audience a été renvoyée à mercredi prochain pour les réquisitions du ministère public.

Bien qu'ayant déjà avoué leur crime au tribunal rien empêche à Mimb Hiol Martin Fleur et Eteki Wilfried de revenir sur leur décision et plaider non-coupable. Constatant qu'ils n'ont pas obtenu la liberté provisoire.